

Point de situation téléphonique

Dans le cadre d'un suivi de qualité de votre situation, il peut être nécessaire de réévaluer votre état lors de points de situation téléphoniques, et le cas échéant, de modifier ou spécifier votre traitement (modification de votre situation, bilans sanguins récupérés, apparition de symptômes suite à votre prise en charge, etc).

A cet égard, plutôt que de vous faire revenir en consultation au cabinet et retarder votre prise en charge, nous avons la possibilité de pratiquer des consultations de suivi téléphoniques.

Dans ce cadre précis, et lorsqu'il est m'est nécessaire de prendre plusieurs dizaines de minutes pour vous écouter, établir/corriger/spécifier un plan de traitement et pour vous écrire, la consultation téléphonique peut vous être facturée ; bien entendu, ce tarif ne sera appliqué qu'après vous avoir averti et lorsque le temps que je consacre à votre écoute et à la rédaction d'un conseil par email soit conséquent et répété.

Il paraît juste et cohérent que cette démarche bénéficie elle aussi d'une rémunération à l'instar d'une consultation de visu « classique ».

Bien entendu, je ne vais pas à chaque fois tarifier le coup de téléphone de quelques minutes.

Soyez sûr que je resterai à votre écoute, et que pour des conseils ponctuels ou des incompréhensions par rapport à ce qui a été discuté en consultation de visu, **ceci ne sera pas appliqué.**

En étant persuadé de votre compréhension,
Anthony Van Rossem